

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2068

26 août 2013

SOMMAIRE

Acahualinca Holding S.à r.l.	99221	Droia S.A.	99250
Active Earth Fund	99227	Enlightened Investments S.A.	99220
Al Garden & Cy S.C.A.	99227	Enzian Holding S.A.	99220
Al Garden Management S.à r.l.	99227	Equisoft S.à r.l.	99252
Alius Worth S.A. - SPF	99218	Etimine S.A.	99223
Allnex (Luxembourg) & Cy S.C.A.	99223	Gunco Invest	99228
Allnex (Luxembourg) S.à r.l.	99223	Hannibal S.A.	99222
Allnex S.à r.l.	99224	KKR Retail Partners Capco S.à r.l.	99253
ALPINE-ENERGIE Luxembourg S.à r.l. ..	99226	Never Night Café S.à r.l.	99224
AL.VE S.A.	99225	Pentavest S.à r.l.	99221
Alvo S.A. SPF	99229	PFCEE Soparfi A S.à r.l.	99221
ANDSOFT Europe S.à r.l.	99225	Real Fun Holding S.A.	99263
Antin Infrastructure Luxembourg IX	99223	REM624	99218
Antin Infrastructure Luxembourg VI	99227	Roturo S.A.	99218
Anya-2 S.à r.l.	99225	Saladin S.à r.l.	99219
Arkai Luxembourg S.A.	99226	Santé Europe Participations S.à r.l.	99218
Artek SA	99226	Schimpacher Tiefbauunternehmen GmbH	
Aspius Holding S.à r.l.	99263	99219
Atropos Investments S.à r.l.	99224	SEB JINIFE Global Equity Fund 11 - SICAV	
Atterbury S.A.	99224	- FIS	99219
Barthstrasse S.à r.l.	99225	Second German Property Portfolio S.à r.l.	
Baum Management	99227	99220
Beda S.A. SICAV-FIS	99226	Sensation Piste Location	99219
Beim Vic Sàrl	99239	Sherwood Invest S.A.	99220
Belmont Investment S.A.	99228	Skandia Invest S.A.	99264
Bright Investment S.A.	99238	SN Electro-Volt s.à r.l.	99220
Cavenagh	99236	Solar Investment Group SIF S.C.A.	99263
Charlston S.à r.l.	99243	ST Lolux S.A.	99222
Cidoval S.à r.l.	99232	Synthesis Multi-Asset Architecture SI-	
Clarity financial S.à r.l.	99264	CAV-SIF, SCA	99219
Clémenceau International S.à r.l.	99245	Tenacious Rock	99222
Clux S.A.	99247	Thesus Media & Creation S.A.	99222
COOKIES and COFFEE SHOP S.à r.l. ...	99249	Transports Rapides Belmontais S.à r.l. ...	99221
CR-32 S.A.	99240		
Dépannage, Maintenance Location Servi-			
ces S.à r.l.	99223		

REM624, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 117.486.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Référence de publication: 2013091028/10.

(130110433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Roturo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 38, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.069.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3.7.2013.

Gerd Kiefer / Anja Müller.

Référence de publication: 2013091036/10.

(130110717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Santé Europe Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 128.488.

Par résolutions signées en date du 26 juin 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation, avec effet immédiat, de la démission de Pascale NUTZ, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, 1882 Luxembourg, de son mandat de gérant;
- nomination, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, au mandat de gérant, de Alexis ROUX, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, 1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091042/15.

(130110535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Alius Worth S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 173.480.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 juillet 2013

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 5 juillet 2013 que;

1. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires accepte la démission de l'administrateur de catégorie A, Monsieur David Espallargas Pascual avec effet à ce jour.
2. L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer aux fonctions d'administrateur de catégorie A, Monsieur Rosendo Espallargas Pascual, né le 3 décembre 1979 à Tarragona (Espagne), demeurant à B-4828000 Bahia (Brésil) 102, Condominio de las bugambilas, bâtiment 9 à compter du 5 juillet 2013 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013091256/19.

(130112570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

S.P.L., Sensation Piste Location, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 107.529.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013091047/10.

(130110560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Synthesis Multi-Asset Architecture SICAV-SIF, SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 167.437.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 Décembre 2012 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091064/11.

(130110445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Saladin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 92.048.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 27 juin 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société SALADIN SARL, dont le siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, a été dénoncé en date du 17 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Me Yasemin CENGIZ-KIYAK

Le liquidateur

Référence de publication: 2013091071/13.

(130110652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Schimpacher Tiefbauunternehmen GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2232 Luxembourg, 14, rue Jean Baptiste.

R.C.S. Luxembourg B 93.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013091075/10.

(130111544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

SEB JINIFE Global Equity Fund 11 - SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 133.427.

Le rapport annuel au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091077/10.

(130110430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

SN Electro-Volt s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 15, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 149.183.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013091090/10.

(130111568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Second German Property Portfolio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 14.375.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 113.706.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 1^{er} juillet 2013

L'associé unique accepte la démission de Madame Victoria FERRIS, de son mandat de gérant de catégorie B avec effet au 10 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091080/13.

(130110774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Sherwood Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 98.161.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision des administrateurs du 31 mai 2013 que:

L'adresse professionnelle du commissaire aux comptes Joao Luis Da Fonseca Ferreira a été changé de 19, rue Aldringen, étage 3, L-1118 Luxembourg à 18 - 20 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg.

Fait à Munsbach, le 31 mai 2013.

Administrateur

Référence de publication: 2013091086/13.

(130110918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Enlightened Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 158.313.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091472/9.

(130112205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Enzian Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 92.779.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091474/9.

(130112197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

PFCEE Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 784.400,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 120.559.

Il est porté à la connaissance de tiers que le siège social de la société PFCEE Soparfi B S.à r.l., associé unique de la société émarginée, a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2013.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013090995/14.

(130111100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Pentavest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 154.065.

Statuts coordonnés, suite à un acte rectificatif reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 1^{er} mars 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 1^{er} avril 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013091187/13.

(130110852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Transports Rapides Belmontais S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4178 Esch-sur-Alzette, 4-6, rue Pierre Goedert.

R.C.S. Luxembourg B 111.414.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 6 juin 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société S.à r.l. Transports Rapides Belmontais, avec son siège social à 4-6, rue Pierre Goedert, L-4178 Esch-sur-Alzette (RCS B111414) et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Marlene MULLER

Le liquidateur

Référence de publication: 2013091189/15.

(130111424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Acahualinca Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 142.187.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.

Pour la société

Référence de publication: 2013091204/12.

(130111758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

ST Lolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 117.932.

La version abrégée des comptes au 31 décembre 2012 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013091102/11.

(130110950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Tenacious Rock, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4810 Rodange, 210, rue du Clopp.
R.C.S. Luxembourg F 8.783.

Modification de l'Article 2

Le siège social de l'association est

à 210, rue du clopp

L-4810 Rodange

Référence de publication: 2013091188/11.

(130111224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Thesus Media & Creation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 21, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 103.561.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 6 juin 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société S.A. THESUS MEDIA & CREATION avec son siège social à 21, rue de la Libération, L-3510 Dudelange (RCS B103561) et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Marlene MULLER

Le liquidateur

Référence de publication: 2013091191/15.

(130111422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Hannibal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 44.174.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 22 mai 2013

Cinquième résolution:

Le mandat de la société ERNST & YOUNG en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé de la société étant venu à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Actionnaire unique décide de renouveler avec effet immédiat la société ERNST & YOUNG, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 47.771, en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé de la société pour une période d'un an jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HANNIBAL SA

Société Anonyme

Référence de publication: 2013091579/17.

(130111985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Allnex (Luxembourg) & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 172.052.

Il résulte d'une décision de la Société, que le siège social de la Société est transféré du 2-4, Rue Beck L-1220 Luxembourg au 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg à compter du 10 juin 2013; et

Il convient de modifier la dénomination du gérant de la Société qui est devenu en date du 06 juin 2013 «Allnex (Luxembourg) S.à r.l.», ainsi que l'adresse transféré du 2-4, Rue Beck L- 1220 Luxembourg au 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg à compter du 10 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 04 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091210/14.

(130112618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Allnex (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 172.014.

Il convient de modifier l'adresse de l'associé unique de la Société transféré du 2-4, Rue Beck L-1220 Luxembourg au 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg à compter du 10 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 04 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091211/11.

(130111811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Antin Infrastructure Luxembourg IX, Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.136.030,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mélanie Biessy / Jose Maria Trias
Director A / Director B

Référence de publication: 2013091216/11.

(130112175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

DML services S.à r.l., Dépannage, Maintenance Location Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4984 Sanem, Z.A. Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 133.845.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091429/9.

(130111686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Etimine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 204, Z.I. Scheleck II, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 21.179.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013091480/9.

(130112659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Never Night Café S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 150, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 100.670.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 6 juin 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société S.à r.l. NEVER NIGHT CAFE avec son siège social à 150, Route de Luxembourg, L-4221 Esch-sur-Alzette (RCS B100670) et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Marlene MULLER
Le liquidateur

Référence de publication: 2013091186/15.

(130111413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Atterbury S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 122.782.

EXTRAIT

Während der ordentlichen jährlichen Generalversammlung der Aktionäre am 26. Juni 2013 wurde folgender Beschluss gefasst:

- KPMG Luxembourg S.à r.l., RC Luxembourg B 149.133, mit Adresse in 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grossherzogtum Luxembourg, wird zum Abschlussprüfer für das Geschäftsjahr 2013 bestellt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, den 4. Juli 2013.

Référence de publication: 2013091228/14.

(130111868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Atropos Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 151.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 mai 2013.

Pour la Société
Manfred Zisselsberger
Gérant

Référence de publication: 2013091226/13.

(130111867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Allnex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 173.541.

Il convient de modifier la dénomination de l'associé unique de la Société qui est devenu en date du 06 juin 2013 «Allnex (Luxembourg) & Cy S.C.A.», ainsi que l'adresse transféré du 2-4, Rue Beck L- 1220 Luxembourg au 76, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg à compter du 10 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 04 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091212/12.

(130111814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

ANDSOFT Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 173.171.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013091265/12.

(130112622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

AL.VE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 117.056.

Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013091250/13.

(130112536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Anya-2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 158.709.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013091269/14.

(130111822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Barthstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.669.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 128.007.

Il est porté à la connaissance de tiers que le siège social de la société EOF Germany S.à r.l., associé unique de la société émarginée, a été transféré du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013091283/15.

(130111953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Beda S.A. SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 166.736.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 18. Juni 2013:

Es wird einstimmig beschlossen, KP MG Luxembourg S. à r.l., 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, (RCS B149133) als Foggegesellschaft der KPMG Audit S.àrl. zum Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft wiederzuwählen. Das Mandat ist befristet bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2014 stattfindet.

Munsbach, den 04. Juli 2013.

Für die Beda S.A., SICAV-FIS

Universal-Investment-Luxembourg S.A.

Holger Emmel / Saskia Sander

Référence de publication: 2013091288/15.

(130112131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Arkai Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 138.888.

—
Extrait rectificatif du dépôt L130106528

Il résulte d'une erreur de publication la démission de Monsieur Eddy DOME. Monsieur Eddy DOME conserve son mandat d'administrateur de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013091224/14.

(130111831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

ALPINE-ENERGIE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 4, rue des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 15.850.

1) Il est à noter que l'adresse de Monsieur Markus POPP, Gérant de la société, est à modifier comme suit:

Friedrich Ebert Strasse 58

D-88400 BIBERACH

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 3 juillet 2013.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2013091258/13.

(130111534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Artek SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 129.305.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/07/2013.

Alexandre Rosenberg

Administrateur

Référence de publication: 2013091276/12.

(130111966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Active Earth Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.
R.C.S. Luxembourg B 153.859.

Les comptes annuels au 31.10.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013091240/10.

(130111785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

AI Garden & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 174.041.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 5 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091245/10.

(130112250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

AI Garden Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 177.965.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 5 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091246/10.

(130112311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Antin Infrastructure Luxembourg VI, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 732.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 162.689.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mélanie Biessy / Jose Maria Trias
Manager A / Manager B

Référence de publication: 2013091218/11.

(130112037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Baum Management, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 163.338.

Baum Management S.à r.l. (la "société") tient à informer que la nouvelle adresse de son actionnaire unique, Glenmore & Waldorf B.V., est désormais: Witte Kruislaan 6, 1217 AP Hilversum.

Senningerberg, le 25 juin 2013.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2013091310/13.

(130111934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Belmont Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 150.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013091318/13.

(130112516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Gunco Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1113 Luxembourg, 12A, rue John L. Mac Adam.
R.C.S. Luxembourg B 173.589.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh June.

Before Us Me Patrick SERRES, notary residing in Remich, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

TVH Group NV, a public company limited by shares ("société anonyme"), governed by the laws of Belgium, having its registered office at 15, Brabantstraat, B-8790 Waregem, Belgium, filed at the "Banque-Carrefour des Entreprises" under the number 0822.308.590, here represented by Mr Fernand SASSEL, residing professionally in Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal; such power, after having been signed "ne varietur" by the appearing and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, through its mandatory, has declared and requested the officiating notary to act the following:

- That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "GUNCO INVEST", (the "Company"), with registered office in L-5326 Contern, 25, Rue Edmond Reuter, registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg"), section B, number 173589, incorporated by deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 5th December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") number 246 dated 1st February 2013.

- That the appearing party, represented as said before, is the sole actual partner of the said company and that it has taken, through its mandatory, the following resolution:

Resolution

The general meeting decides to transfer the registered office of the Company to L-1113 Luxembourg, 12A, rue J.L. Mac Adam and to change Article 5, first sentence, of the Articles of incorporation as follows:

" **Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg."

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onze juin.

Pardevant Nous Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

TVH Group NV, une société anonyme constituée sous le droit belge, ayant son siège social sis au 15, Brabantstraat, B-8790 Waregem, Belgique, inscrite auprès du Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0822.308.590, ici représentée par Monsieur Fernand Sassel, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous

seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "GUNCO INVEST" société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-5326 Contern, 25, Rue Edmond Reuter, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 173589, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 5 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 246 en date du 1^{er} février 2013.

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule associée actuelle de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-1113 Luxembourg, 12A, rue J.L. Mac Adam et de modifier l'article 5, première phrase des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte,

Signé: F. SASSEL, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 20 juin 2013. Relation: REM/2013/1029. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 4 juillet 2013.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2013092089/68.

(130112067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Alvo S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 178.461.

— STATUTS

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE DEUX JUILLET.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

NATHALIE JACQUEMART, née le 15 octobre 1972 à Charleroi (B), avec adresse professionnelle au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société de gestion de patrimoine familial sous forme de société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société de gestion de patrimoine familial sous forme de société anonyme sous la dénomination de "ALVO S.A. SPF".

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation des instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et des espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière les biens définis au 1^{er} alinéa.

En général, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de patrimoine familial à laquelle la société se soumet expressément.

Art. 5. Le capital souscrit de la Société est fixé à CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 150.000,-) représenté par MILLE CINQ CENTS (1.500) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi. Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi du mois d'avril à 14 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la Société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2014.
3. Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

Souscription et Paiement

Les 1.500 actions ont été souscrites comme suit

Souscripteur	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré (EUR)
Nathalie Jacquemart, prédésignée	1.500	150.000,-

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 150.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.405.-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant la comparante, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, pour une durée de six ans leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018:
 - Monsieur Stéphane WARNIER, employé, né le 25/03/1966 à Watermael-Boitsfort (B), demeurant au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.
 - Maître Michaël DANDOIS, Avocat à la Cour, né le 15/01/1971 à Messancy (B) demeurant au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.
 - Maître Antoine MEYNIAL, Avocat à la Cour, né le 06/02/1966 à Paris (F) demeurant au 23 rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, pour une durée de six ans, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018:

La société «Chester & Jones S.à r.l.», R.C.S. Luxembourg B 120.602, ayant son siège social au à 14 rue Bernard Haal, L-1711 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la Société est fixé au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. JACQUEMART, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 03 juillet 2013. Relation: RED/2013/1114. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 08 juillet 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013092169/163.

(130113244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Cidoval S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 23.750,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 175.673.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of the month of May.

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, acting in replacement of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

- 1) Credit Suisse Loan Funding LLC, a company, incorporated and organised under the laws of Delaware, having its registered office at 11 Madison Avenue, New York, NY, 10010, United States of America;

2) Macquarie Bank Limited, a company incorporated and organised under the laws of Australia, having its registered office at No. 1 Martin Place, Sydney NSW, 2000 GPO Box 4294, Sydney NSW, 1164, Australia registered with the Australian Business Register under number ABN:46 008, 583 542;

3) Pandora Select Partners, LP, a limited partnership set up under the laws of the British Virgin Islands having its registered office at c/o Whitebox Advisors, LLC, 3033, Excelsior Blvd. Suite 300 Minneapolis, MN 55416, United States of America;

4) Whitebox Institutional Partners, LP, a limited partnership set up under the laws of Delaware, having its registered office at c/o Whitebox Advisors, LLC, 3033, Excelsior Blvd. Suite 300 Minneapolis, MN 55416, United States of America;

5) Whitebox Asymmetric Partners, LP, a limited partnership set up under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Whitebox Advisors, LLC, 3033, Excelsior Blvd. Suite 300 Minneapolis, MN 55416, United States of America;

6) Whitebox Credit Arbitrage Partners, LP, a limited partnership set up under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at c/o Whitebox Advisors, LLC, 3033, Excelsior Blvd. Suite 300 Minneapolis, MN 55416, United States of America;

7) Whitebox Multi-Strategy Partners, LP, a limited partnership set up under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at c/o Whitebox Advisors, LLC, 3033, Excelsior Blvd. Suite 300 Minneapolis, MN 55416, United States of America;

8) Whitebox Concentrated Convertible Arbitrage Partners, LP, a limited partnership set up under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at c/o Whitebox Advisors, LLC, 3033, Excelsior Blvd. Suite 300 Minneapolis, MN 55416, United States of America;

9) Whitebox Special Opportunities Fund, LP Series O, a limited partnership set up under the laws of Delaware, having its registered office at c/o Whitebox Advisors, LLC, 3033, Excelsior Blvd. Suite 300 Minneapolis, MN 55416, United States of America;

10) JGB Capital LP, a limited partnership set up under the laws of Delaware, having its registered office at JGB Management Inc.400 Madison Avenue, Suite 8D, New York, NY 10017, United States of America;

11) JGB Capital Offshore LTD, a company, incorporated and organised under the laws of Cayman Islands, having its registered office at JGB Management Inc.400 Madison Avenue, Suite 8D, New York, NY 10017, United States of America; and

12) JGB Partners LP, a limited partnership set up under the laws of Delaware, having its registered office at JGB Management Inc.400 Madison Avenue, Suite 8D, New York, NY 10017, United States of America (collectively referred to as the "Shareholders");

here represented by Mr Florian Grasso, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxies, which, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above stated, declared that they currently hold all the two million forty-two thousand and five hundred (2,042,500) units with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each issued by Cidoval S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, of 27 February 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1060 of 3rd May 2013, with registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 175.673 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have been amended by a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, dated 28 March 2013 and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Articles of Association").

The appearing Shareholders, represented as above stated in their capacity of Shareholders of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Shareholders RESOLVED to increase the Company's share capital by an amount of three thousand three hundred and twenty-five United States Dollars (USD 3,325.-), in order to raise it from its current amount of twenty thousand four hundred and twenty-five United States Dollars (USD 20,425.-) represented by two million forty-two thousand and five hundred (2,042,500) units with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each, to an amount of twenty three thousand seven hundred and fifty United States Dollars (USD 23,750.-) represented by two million three hundred seventy five thousand (2,375,000) units with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each.

Second resolution

The Shareholders RESOLVED to issue three hundred thirty two thousand and five hundred (332,500) units so as to raise the total number of units to two million three hundred seventy five thousand (2,375,000) units with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing units and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general member meeting.

Third resolution

The Shareholders RESOLVED to accept the subscription of three hundred thirty two thousand and five hundred (332,500) units of the Company with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each by Macquarie Bank Limited, prenamed.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment - Waiver

Thereupon intervenes the aforementioned Macquarie Bank Limited, here represented as stated above, declaring to subscribe to the increase in capital.

The capital increase has been fully paid up by a contribution of cash in the amount of three thousand three hundred and twenty-five United States dollars (USD 3,325.-).

The remaining Shareholders, aforementioned, hereby expressly waive any preferential subscription rights concerning the newly issued shares and agree with the subscription described here above.

Evidence of the contribution's existence

Evidence of the contribution's existence was given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Shareholders RESOLVED to amend article 2.1 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

" **Art. 2.1. Corporate Capital.** The subscribed corporate capital of the Company is set at twenty three thousand seven hundred and fifty United States dollars (USD 23,750.-) represented by two million three hundred seventy five thousand (2,375,000) units with a nominal value of one United States Dollar cent (USD 0.01) each."

Fifth resolution

The Shareholders RESOLVED to acknowledge, approve, and to the extent necessary ratify the transfer of ninety-five thousand (95,000) units made between CM Finance LLC as transferor and Credit Suisse Loan Funding LLC, as transferee, effective as of 12 April 2013 for purposes of article 189 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Sixth resolution

The Shareholders RESOLVED to acknowledge, approve, and to the extent necessary ratify the transfer of four hundred seventy-five thousand (475,000) units made between Macquarie Bank Limited as transferor and Credit Suisse Loan Funding LLC, as transferee, effective as of 30 April 2013 for purposes of article 189 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-).

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties' proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le vingt-trois mai.

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) Credit Suisse Loan Funding LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social à 11 Madison Avenue, New York, NY, 10010, Etats-Unis d'Amérique;

2) Macquarie Bank Limited, une société constituée selon les lois d'Australie, ayant son siège social à No. 1 Martin Place, Sydney NSW, 2000 GPO Box 4294, Sydney NSW, 1164, Australie, enregistrée au registre de commerce australien sous le numéro ABN:46 008, 583 542;

3) Pandora Select Partners, LP, une société en commandite simple constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social c/o Whitebox Advisors, LLC, 3033, Excelsior Blvd. Suite 300 Minneapolis, MN 55416, Etats-Unis d'Amérique;

4) Whitebox Institutional Partners, LP, une société en commandite simple constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social à c/o Whitebox Advisors, LLC, 3033, Excelsior Blvd. Suite 300 Minneapolis, MN 55416, Etats-Unis d'Amérique;

5) Whitebox Asymmetric Partners, LP, une société en commandite simple constituée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Whitebox Advisors, LLC, 3033, Excelsior Blvd. Suite 300 Minneapolis, MN 55416, Etats-Unis d'Amérique;

6) Whitebox Credit Arbitrage Partners, LP, une société en commandite simple constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à c/o Whitebox Advisors, LLC, 3033, Excelsior Blvd. Suite 300 Minneapolis, MN 55416, Etats-Unis d'Amérique;

7) Whitebox Multi-Strategy Partners, LP, une société en commandite simple constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à c/o Whitebox Advisors, LLC, 3033, Excelsior Blvd. Suite 300 Minneapolis, MN 55416, Etats-Unis d'Amérique;

8) Whitebox Concentrated Convertible Arbitrage Partners, LP, une société en commandite simple constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à c/o Whitebox Advisors, LLC, 3033, Excelsior Blvd. Suite 300 Minneapolis, MN 55416, Etats-Unis d'Amérique;

9) Whitebox Special Opportunities Fund, LP Series O, une société en commandite simple constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social à c/o Whitebox Advisors, LLC, 3033, Excelsior Blvd. Suite 300 Minneapolis, MN 55416, Etats-Unis d'Amérique;

10) JGB Capital LP, une société en commandite simple constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social JGB Management Inc.400 Madison Avenue, Suite 8D, New York, NY 10017, Etats-Unis d'Amérique;

11) JGB Capital Offshore LTD, une société constituée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à JGB Management Inc.400 Madison Avenue, Suite 8D, New York, NY 10017, Etats-Unis d'Amérique; et

12) JGB Partners LP, une société en commandite simple constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social JGB Management Inc.400 Madison Avenue, Suite 8D, New York, NY 10017, Etats-Unis d'Amérique; (ci-après collectivement les "Associés"); et

chacun représenté par M. Florian Grasso, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de procurations signées ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné devront être annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme décrit ci-dessus, déclarent détenir l'intégralité des parts sociales émises par Cidoval S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1060 du 3 mai 2013, ayant son siège social à 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.673 (la "Société"). Les statuts d'incorporation de la Société ont été modifiés par un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, le 28 mars 2013, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les "Statuts").

Lesquels comparants dûment représentés, en tant qu'associés de la Société, ont requis le notaire soussigné de documenté les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois mille trois cent vingt-cinq dollars américains (USD 3.325,-), afin de l'augmenter de son montant actuel de vingt mille quatre cent vingt-cinq dollars américains (USD 20.425,-) représenté par deux millions quarante-deux mille cinq cents (2.042.500) parts sociales avec une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, à un montant de vingt-trois mille sept cent cinquante dollars américains (USD 23.750,-) représenté par deux millions trois cent soixante-quinze mille (2.375.000) parts sociales avec une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre trois cent trente-deux mille cinq cents (332.500) parts sociales afin d'élever le nombre total de parts sociales à deux millions trois cent soixante-quinze mille (2.375.000) avec une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date d'une telle assemblée générale extraordinaire.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé d'accepter la souscription de trois cent trente-deux mille cinq cents (332.500) parts sociales de la Société avec une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune par Macquarie Bank Limited, prédésigné.

Souscription - Paiement - Renonciation

Est ensuite intervenu aux présentes Macquarie Bank Limited, ici représenté comme mentionné ci-dessus, qui a déclaré souscrire à l'augmentation de capital.

L'augmentation de capital a été payée en intégralité au moyen d'un apport en numéraire de trois mille trois cent vingt-cinq dollars américains (USD 3.325,-).

Les autres Associés, mentionnés ci-dessus, ont déclaré renoncer expressément à leurs droits préférentiels de souscription concernant les nouvelles actions émises et approuvent la souscription décrite ci-dessus.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'article 2.1 paragraphe 1 des statuts de la Société qui est remplacé par le texte qui suit:

« **Art. 2.1. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-trois mille sept cent cinquante dollars américains (UD 23. 750,-) représenté par deux millions trois cent soixante-quinze mille (2.375.000) parts sociales avec une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune.»

Cinquième résolution

Les Associés ont décidé de reconnaître, approuver et, le cas échéant, de ratifier le transfert de quatre-vingt-quinze mille (95.000) parts sociales par CM Finance LLC, comme cédant, à Credit Suisse Loan Funding LLC, comme cessionnaire, effectif au 12 avril 2013, aux fins de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Sixième résolution

Les Associés ont décidé de reconnaître, approuver et, le cas échéant, de ratifier le transfert quatre cent soixante-quinze mille (475.000) parts sociales par Macquarie Bank Limited, comme cédant, à Credit Suisse Loan Funding LLC, comme cessionnaire, effectif au 30 avril 2013, aux fins de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à mille trois cents Euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des parties contractantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande des parties contractantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

L'acte ayant été lu au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par ses nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Grasso, DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 mai 2013. Relation: LAC/2013/23552. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013092249/214.

(130113801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Cavenagh, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 153.733.

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of May,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Cavenagh Capital B.V., a private limited company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Gustav Mahlerplein 3-115, 1082 MS Amsterdam, registered with the trade register of the chamber of commerce under number 34391304 (the "Sole Shareholder"), represented by Me Anne-Sophie Lliteras, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 28 May 2013 (a copy of which shall remain attached to the present deed to be registered with it), being the Sole Shareholder of Cavenagh, (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its

registered office in 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 153.733, incorporated by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 10 June 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") under number 1339 of 30 June 2010.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

- 1) Decision on the dissolution and liquidation of the Company;
- 2) If resolution 1. is adopted, appointment of Mr Alain Guerard as liquidator of the Company and determination of the powers of the liquidator

First resolution

The Sole Shareholder resolved to dissolve the Company and to put it into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint as liquidator Mr Alain Guerard, residing at L-1219 Luxembourg 24, rue Beaumont.

The fullest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10 August, 1915 on commercial companies (as amended), are granted to the liquidator by the Sole Shareholder. The Sole Shareholder resolved to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorisation from the Sole Shareholder if such authorisation is required by law.

The Sole Shareholder resolved to dispense the liquidator from drawing up an inventory and it may refer to the books of the Company. The liquidator may delegate, under its responsibility, all or part of its powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds. The liquidator may bind the Company under its sole signature.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing person, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing person, whom is known to the notary, by his respective name, first name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente et unième jour du mois de mai,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Cavenagh Capital B.V., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois des Pays-Bas ayant son siège social à Gustav Mahlerplein 3 - 115, 1082 MS Amsterdam, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 34391304 ("l'Associé Unique"), représentée par Me Anne-Sophie Lliteras, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 28 mai 2013 (dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement), étant l'Associé Unique de Cavenagh (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 153.733, constituée suivant acte de Me Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 10 juin 2010, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1339 du 30 juin 2010.

Lequel mandataire a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter que:

1. L'Associé Unique détient la totalité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises, de sorte que les décisions puissent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points devant faire l'objet d'une résolution sont les suivants:

Ordre du jour

- 1) Décision sur la dissolution et la liquidation de la Société;
- 2) Si la résolution 1) est adoptée, désignation de M. Alain Guérard comme liquidateur de la Société et détermination de ses pouvoirs en tant que liquidateur

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de dissoudre la Société et de la placer en liquidation.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de désigner Monsieur Alain Guérard, demeurant à-1219 Luxembourg 24, rue Beaumont comme liquidateur.

Les pleins pouvoirs, et en particulier ceux énoncés aux articles 144 et suivants de la loi du 10 juin 1915 sur les sociétés commerciales (tels que modifiés) sont octroyés au liquidateur par l'Associé Unique. Par avance, l'Associé unique décide d'autoriser le liquidateur à accomplir les actes et à passer les actes prévus à l'article 145 de la loi précitée, sans autorisation spéciale de l'Associé Unique dans le cas où la loi exigerait une telle autorisation.

L'Associé Unique a décidé de dispenser le liquidateur de procéder à un inventaire et il pourra se référer aux livres de la Société. Le liquidateur sera autorisé, sous sa responsabilité, à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, en conformité avec la loi ou les actes. Le liquidateur est susceptible de lier la Société par sa seule signature.

Dont acte, le présent acte notarié a été passé à Luxembourg en date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête du comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Le présent acte ayant été lu au comparant qui est connu du notaire, par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, le comparant a signé l'original de cet acte notarié avec nous, le notaire.

Signé: A.-S. LLITERAS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juin 2013. Relation: LAC/2013/26033. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092242/90.

(130112971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Bright Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 146.590.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt-quatre juin;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Bernadette VAN DE VELDE, demeurant, 94, boulevard Tabarin, F-83420 La Croix-Vacher, actionnaire et détentrice unique des mille (1.000) actions émises par BRIGHT INVESTMENT S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 49, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146 590, constituée en date du 11 juin 2009 suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1278 du 2 juillet 2009,

ici représentée par le cabinet d'avocats MAYER, Avocat à la Cour, société d'avocats à responsabilité limitée, avec siège social au 49, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 171 043, représentée pas gérante unique, Maître Juliette MAYER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard Prince-Henri,

en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1. que la société anonyme BRIGHT INVESTMENT S.A., ayant son siège social au 49, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146 590, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1278 du 2 juillet 2009;

2. que le capital social de la Société s'élève à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, intégralement libérées;

3. que la comparante est l'actionnaire unique de la Société;

4. qu'en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, la comparante a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

5. que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, ayant soumis au notaire soussigné les comptes intermédiaires de la Société arrêtés à la date du 21 juin 2013, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

Une copie des comptes intermédiaires au 21 juin 2013, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement;

6. que l'activité de la Société a cessé;

7. que l'actionnaire unique est donc investie de tout l'actif de la Société et qu'elle s'engage à régler tout et n'importe quel passif éventuel de la Société dissoute;

8. que suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

9. que mandat spécial est décerné à FERRER and PARTNERS CORPORATE SERVICES, avec siège social au 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, aux fins d'établir et de déposer les déclarations fiscales relatives à l'exercice 2013 clos à la date de du présent acte et d'effectuer toutes autres formalités comptables et fiscales;

10. que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société ayant exercé leurs mandats durant l'année 2013;

11. qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des actions de la société BRIGHT INVESTMENT S.A.;

12. que tous les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-)

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. MAYER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2013. LAC/2013/29564. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092227/62.

(130112992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Beim Vic Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Trends Boutique.

Siège social: L-3440 Dudelange, 48-50, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 166.073.

L'an deux mille treize, le quatorze juin.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Sandra Cristina MARTINS PEREIRA, née à Barcelos (Portugal), le 26 décembre 1983, demeurant à L -3440 Dudelange, 68, Avenue Grande Duchesse Charlotte;

seule associée de la société à responsabilité limitée BEIM VIC SARL avec siège social à L-3509 Dudelange, 47, Place de l'Hôtel de Ville, inscrite au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 166 073, constituée suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Dudelange du 2 décembre 2011, publié au publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 459 du 21 février 2012.

La comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se considère dûment convoquée, et prend, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Elle fixe l'adresse de la Société à L-3440 Dudelange, 48-50, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Elle décide que la société exercera son activité sous l'enseigne commerciale: TRENDS BOUTIQUE.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . La société prend la dénomination de BEIM VIC SARL.
Elle exercera son activité sous l'enseigne commerciale: TRENDS BOUTIQUE."

Quatrième résolution

Elle modifie l'objet social de la société en l'exploitation d'un commerce d'articles d'habillement, de chaussures et d'accessoires ainsi que de tous les articles de la branche.

Cinquième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3**. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce d'articles d'habillement, de chaussures et d'accessoires ainsi que de tous les articles de la branche.

Elle pourra également faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Déclaration

L'associée déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être la bénéficiaire réelle de la société faisant l'objet des présentes et certifie que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont Acte, fait et passé à Dudelange, 61-63, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Martins Pereira et Molitor.

Enregistré à LUXEMBOURG A.C., le 24 juin 2013. Relation LAC/2013/28887. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): Thill.

Référence de publication: 2013092217/49.

(130112764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

CR-32 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 178.469.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

PRIVATE TRUSTEES S.A., en qualité de trustee du FOCH TRUST, ayant son siège social au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.700, agissant non pour son propre compte mais en qualité de Trustee du «CR-32 TRUST», un trust régi par le droit de Jersey

ici représentée par Monsieur Paolo PANICO, gérant d'entreprises, demeurant professionnellement à L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 2013, laquelle procuration paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "CR-32 S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 50.000 (cinquante mille euros), divisé en 500 (cinq cents) actions de EUR 100,00 (cent euros) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont et resteront nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Art. 4. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée en indiquant dans un avis de cession le nombre et les numéros des actions dont la cession est envisagée, de même que les nom, prénom, profession et adresse du ou des cessionnaires proposés, ainsi que le prix de la cession.

Dans les quinze (15) jours de la réception de cette lettre, le Conseil d'Administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée.

Les autres actionnaires disposent alors d'un droit de préemption sur les actions faisant l'objet de l'avis de cession. Le droit de préemption porte sur tout ou partie de ces actions. Il s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées.

Tout actionnaire devra dans le mois de la réception de la lettre du Conseil d'Administration aviser le Conseil d'Administration par écrit de son intention d'exercer son droit de préemption dans la proportion de sa participation au prix indiqué, ou s'il renonce à exercer son droit de préemption.

Le non-exercice du droit de préemption d'un actionnaire accroît celui des autres actionnaires.

Si aucun actionnaire ne désire acquérir les actions proposées, le cédant est alors libre de céder les actions au cessionnaire initialement proposé au prix indiqué par lui.

Art. 5. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même. Dans le cas où les fonctions du conseil d'administration sont confiées à une seule personne, les références dans les présents statuts au conseil d'administration sont à comprendre comme référence à cet administrateur unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique le cas échéant.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le Conseil d'Administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 11:00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu le 1^{er} lundi du mois de juin 2014.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites et entièrement libérées en espèces par la comparante, de sorte que le montant de cinquante mille euros (50.000.- EUR) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Assemblée constitutive

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

2) Est appelée aux fonctions d'administrateur, Madame Catherine DOGAT, née le 21 mai 1974, à Thionville (France), administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme «PRIVATE TRUSTEES S.A.», ayant son siège social à 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 74.700.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

5) Le siège de la société est fixé au L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Panico et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 juillet 2013. LAC/2013/30285. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092313/155.

(130113775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Charlston S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.661.262,50.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 177.366.

L'AN DEUX MILLE TREIZE,

LE VINGT-HUIT JUIN

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

1) Monsieur Albrecht STEEL, indépendant, né le 4 juillet 1962 à Gand (Belgique) et résidant à 9000 Gent (Belgique), Sint-Pietersnieuwstraat 5.

2) Madame Gabriela ADAMCOVA, indépendante, né le 6 avril 1975 à Brno (République tchèque) et résidant à 9000 Gent (Belgique), Sint-Pietersnieuwstraat 5.

tous deux ici représentés par Monsieur Geert Jan Antoon DIRKX, indépendant, né le 10 octobre 1970 à Maaseik (Belgique) et résidant professionnellement à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé donnée à Luxembourg le 27 juin 2013, respectivement à Gand le 26 juin 2013.

Lesquelles procurations, paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Les comparants, représentés comme dit ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée CHARLSTON S.à r.l. ayant son siège social au 31, rue de Strasbourg à L-2561 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B177366, constituée suivant un acte du notaire soussigné, le 21 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 1525, du 27 juin 2013..

Que le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par mille (1.000) parts sociales sans valeur nominale, libérées intégralement et souscrites comme suit:

1) Monsieur Albrecht STEEL prénommé, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	999
2) Madame Gabriela ADAMCOVA prénommée, une part sociale	1
Total: mille parts sociales	1.000

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de EUR 4.648.762,50 (quatre millions six cent quarante-huit mille sept cent soixante-deux euros cinquante cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,00 (douze mille cinq cents euros) à EUR 4.661.262,50 (quatre millions six cent soixante et un mille deux cent

soixante-deux euros cinquante cents) avec une émission de 371.901 nouvelles parts sociales sans valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, entièrement souscrites et intégralement libérées par Monsieur Albrecht STEEL, au moyen d'un apport en nature.

2) Souscription et libération en nature aux 371.901 nouvelles parts sociales par l'associé actuel Monsieur Albrecht STEEL.

3) Modification conséquente de l'article 5 des statuts relatif au montant du capital social.

4) Divers

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, celle-ci est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Sur ce, les associés représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire, d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 4.648.762,50 (quatre millions six cent quarante-huit mille sept cent soixante-deux euros cinquante cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,00 (douze mille cinq cents euros) à EUR 4.661.262,50 (quatre millions six cent soixante et un mille deux cent soixante-deux euros cinquante cents) par l'émission d'émission de 471.901 (quatre cent soixante et un mille neuf cent une) nouvelles parts sociales sans valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Souscription - Payement

Sur ce, l'associé existant Monsieur Albrecht STEEL, prénommé, déclare souscrire aux 371.901 (trois cent soixante et un mille neuf cent une) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement par des apports autres que numéraire consistant en:

1) Un apport en nature de 49 parts sociales représentant 49% de la société à responsabilité limitée Ghent Trading bvba de droit belge, ayant son siège social à B-1740 Ternat, Assesteenweg 96, inscrite à la banque carrefour des entreprises belges sous le numéro 0836.419.221, cet apport évalué à la somme de 888.562,50 euros,

2) Un apport en nature de 749 actions représentant 99,86% des actions de la société anonyme de droit belge Movies NV, ayant son siège social à B-9000 Gent, Sint-Pietersnieuwstraat 5, inscrite à la banque carrefour des entreprises belges sous le numéro 0436.450.312, cet apport évalué à la somme de 2.000.000,00 euros,

3) Un apport en nature de 889 actions représentant 99,88% des actions de la société anonyme de droit belge Global Expansion NV,

ayant son siège social à B-9000Ghent, Korianderstraat 2, inscrite à la banque carrefour des entreprises belges sous le numéro 0461.620.426,

cet apport évalué à la somme de 1.760.200,00 euros,

Effectivité de l'apport

La preuve de la pleine propriété des Apports dans le chef de l'associé existant Monsieur Albrecht STEEL a été rapportée au notaire instrumentant.

L'associé a également déclaré que les Apports sont libres de tout privilèges, dettes ou gages et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de ses Apports à la Société.

L'évaluation des titres apportés dans le cadre de la présente augmentation de capital social a été réalisée comme suit:

Pour la société à responsabilité limitée Ghent Trading bvba de droit belge, sur base d'une évaluation faite en date du 25 juin 2013 par Van Coile & Partners, accountants and tax consultants, ayant son siège social à B-9031 Drogenen (Gent), évaluation basé sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012 de la société apportée.

Pour la société anonyme Movies NV de droit belge, sur base du bilan intermédiaire arrêté au 31 mai 2013 de la société apportée et d'une évaluation faite par BDO Bedrijfsrevisoren.

Pour la société anonyme Global Expansion NV de droit belge, sur base des bilans intermédiaires arrêtés aux 30 avril 2013 et 31 mai 2013 de la société apportée et d'une évaluation faite par BDO Bedrijfsrevisoren.

Ces situations comptables ayant été valablement signées pour approbation par les associés et administrateurs des sociétés dont les parts sociales et actions sont apportées.

Une copie des documents détaillés ci-dessus, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des associés et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Seconde résolution

Suite à la précédente résolution, l'actionnaire unique décide de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 4.661.262,50 (quatre millions six cent soixante et un mille deux cent soixante-deux euros cinquante cents) représenté par trois cent soixante-douze mille neuf cent et une (372.901) parts sociales sans valeur nominale, libérées intégralement»

Déclaration

Monsieur Albrecht STEEL, prénommé, représenté comme dit ci-avant, déclare qu'il sera donné instruction à Ghent Trading bvba, Movies NV et à Global Expansion NV d'inscrire ces transferts de propriétés des parts sociales et actions dans les registres des associés, respectivement les registres des actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cette augmentation de capital, s'élève à environ EUR 3.600,00.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ce dernier a signé avec Nous, notaire, la présente minute.
Signé: G. DIRKX, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 juillet 2013. Relation: RED/2013/1096. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 05 juillet 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013092296/106.

(130112995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Clémenceau International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue de Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 166.190.

IN THE YEAR TWO THOUSAND THIRTEEN,
ON THE TWENTY-EIGHT DAY OF THE MONTH OF JUNE.

Before Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

ALTER INTERNATIONAL SA, a British Virgin Island Company with registered office at Road Town, 24, Castro Street, Bâtiment Akara Building, BVI-Tortola, 341305,

hereinafter called "the appearer",

duly represented by Marco LAGONA, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given on 26 June 2013 which proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

Such appearer, represented as indicated, has requested the undersigned notary to state:

That the company "CLÉMENCEAU INTERNATIONAL S.à r.l.",

with registered office at 9-11, Rue de Louvigny, L-1946 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 166190, was incorporated in Madeira, Portugal and pursuant to a deed of Maître Jacques DELVAUX, then notary residing in Luxembourg, in replacement of the undersigned notary, the registered office, principal establishment, central administration and place of effective management of the Company was transferred from Portugal to the Grand Duchy of Luxembourg, on December 29, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 524 of February 28, 2012.

That the Articles have not been amended since.

That the company's capital is fixed at twenty thousand Euro (20,000.- EUR) divided into two hundred (200) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) per share, all fully paid-up.

After these statements, the appearer as sole shareholder of said company; acting instead of a general meeting, adopts the following resolutions:

First resolution.

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the appearer decides to dissolve the Company and to put it into liquidation as from today.

Second resolution.

As a consequence of the above taken resolution, the appearer decides to appoint as liquidator:

AUDIT & CONSULTING Services S. à r.l., 9-11, rue de Louvigny, L-1946 Luxembourg, RCS B 151.342.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 900.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE TREIZE,

LE VINGT-HUITIEME JOUR DU MOIS DE JUIN.

Par devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

ALTER INTERNATIONAL SA, une société anonyme regie par les lois des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à Road Town, 24, Castro Street, Bâtiment Akara Building, BVI- Tortola, 341305, ci-après appelée "la comparante",

représentée par Marco LAGONA, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée le 26 juin 2013

laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

Que la société à responsabilité limitée "CLÉMENCEAU INTERNATIONAL S.à r.l.", ayant son siège social au 9-11, Rue de Louvigny, L-1946 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 166190, a été constituée à Madère, Portugal et son siège social, principal établissement et son administration centrale a été transféré du Portugal au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg-Ville, en remplacement du notaire soussigné en date du 29 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 524 du 28 février 2012.

Que les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

Que le capital social est fixé à vingt mille euros (20.000,- EUR), représenté par deux cents (200) parts sociales avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par part sociale, toutes entièrement libérées.

A la suite de ses constatations, la comparante, représentée comme indiqué ci-avant, agissant au lieu d'une assemblée générale, déclare prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

AUDIT & CONSULTING Services S. à r.l., 9-11, rue de Louvigny, L-1946 Luxembourg, RCS B 151.342.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 900.-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la mêmes partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. LAGONA, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 juillet 2013. Relation: RED/2013/1094. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 05 juillet 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013092299/115.

(130112883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Clux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 133.798.

— DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth of June;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

The public limited company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, "D-LUX International S.A.", established and having its registered office in L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 133797,

here duly represented by its sole director Mr. Flemming PETERSEN, businessman, born in Aarhus (Denmark), on May 4, 1947, residing in DK-8000 Aarhus, 16, Skt. Pauls Kirkeplads (Denmark).

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg "CLUX S.A.", established and having its registered office in L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 133798, (the "Company"), has been originally incorporated under the name of "D-LUX DESIGN S.A.", pursuant to a deed of Me Paul DECKER, notary then residing in Luxembourg-Eich, on November 16, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2942 of December 18, 2007,

and that articles of association have been amended pursuant to deeds:

- of the said notary Paul DECKER, residing in Luxembourg, on May 20, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1215 of the June 24, 2009,

- of the undersigned notary, on October 26, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2691 of December 8, 2010, containing the adoption by the Company of its current denomination; and
- of the undersigned notary, on February 8, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 869 of April 3, 2012;

2) That the corporate capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), divided into three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euros (100.- EUR) each;

3) That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the shares of the Company;

4) That the appearing party, represented as said before, acting as sole shareholder of the Company, declares the dissolution of the Company with immediate effect;

5) That the appearing party, represented as said before, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;

6) That the appearing party, represented as said before and in its capacity as liquidator of the Company, declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the Company;

7) That the appearing party, represented as said before, declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debts of the Company pursuant to section 6;

8) That the appearing party, represented as said before, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

9) That full and entire discharge is granted to the board of directors and statutory auditor for the performance of their assignment;

10) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatre juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "D-LUX International S.A.", établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 133797,

ici dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Flemming PETERSEN, homme d'affaires, né à Aarhus (Danemark), le 4 mai 1947, demeurant à DK-8000 Aarhus, 16, Skt. Pauls Kirkeplads (Danemark).

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "CLUX S.A.", établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 133798, (la "Société"), a été originairement constituée sous le nom de "D-LUX DESIGN S.A.", suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, le 16 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2942 du 18 décembre 2007,

et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus:

- par ledit notaire Paul DECKER, notaire à Luxembourg, en date du 20 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1215 du 24 juin 2009,

- par le notaire instrumentant, le 26 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2691 du 8 décembre 2010, contenant l'adoption par la Société de sa dénomination actuelle, et

- par le notaire instrumentant, le 8 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 869 du 3 avril 2012;

2) Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.

7) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la personne comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite la personne comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. PETERSEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2013. LAC/2013/29559. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092301/115.

(130112981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

COOKIES and COFFEE SHOP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 159.047.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juin;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Madame Maria Emilia RODRIGUES, gérante de sociétés, née à Salvaterra de Magos (Portugal), le 18 novembre 1969, demeurant à L-6690 Moersdorf, 2, Sauergaass; et

2. Monsieur Michael CARVALHO RODRIGUES, salarié, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 janvier 1989, demeurant à L-6925 Flaxweiler, 33, rue Principale.

Lesquels comparants déclarent et requièrent le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "COOKIES and COFFEE SHOP S.à.r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 159047, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de

résidence à Junglinster, en date du 10 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1014 du 16 mai 2011;

2) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune;

3) Que les comparants sont les seuls propriétaires de toutes les parts sociales de la Société (les "Associés");

4) Que les Associés déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'activité de la Société ayant cessé, les Associés prononcent explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet immédiat;

6) Que les Associés se désignent comme liquidateurs de la Société, lesquels auront pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que les liquidateurs requièrent le notaire d'acter qu'ils déclarent que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre ils déclarent que, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, les Associés assument l'obligation irrévocable de payer, chacun d'eux en proportion de sa participation dans la Société, ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que les Associés déclarent qu'ils reprennent tout l'actif de la Société et qu'ils s'engageront à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7), proportionnellement à leur participation dans la Société;

9) Que les Associés déclarent formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que les Associés déclarent que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins chez Madame Maria Emilia RODRIGUES à L-6690 Moersdorf, 2, Sauergaass.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société "COOKIES and COFFEE SHOP S.à.r.l."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M.E. RODRIGUES, M. CARVALHO RODRIGUES, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2013. LAC/2013/29589. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092308/56.

(130112996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Droia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 170.003.

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE DEUX JUILLET.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DROIA S.A., ayant son siège social au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 170.003.

La société a été constituée suivant acte dressé en date du 03 juillet 2012 par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1974 du 08 août 2012. Les statuts de la société ont été modifiés par acte tenu par le même notaire en date du 16 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2433, du 29 septembre 2012.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Monsieur Bart VAN HOOLAND, administrateur de société, demeurant au 90, Pontstraat, B-9831 Deurle, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Andréas TARTORAS, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Philippe ROCH, employé privé, demeurant professionnellement au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de deux millions cinq cent mille cent cinquante euros (EUR 2.500.150,00-), en vue de le porter de son montant actuel s'élevant à deux millions cinq cent trente et un mille cent cinquante euros (EUR 2.531.150,00-) au montant de cinq millions trente et un mille trois cents euros (EUR 5.031.300,00-) par l'émission de quatre-vingt mille six cent cinquante (80.650) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,00-) chacune.

2. Souscription en numéraire de l'intégralité des quatre-vingt mille six cent cinquante (80.650) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,00-) chacune par un des actionnaires, la société anonyme IHL, ayant son siège social au 8, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 105.317.

3. Renonciation au droit de souscription préférentiel par l'autre actionnaire, la société à responsabilité limitée Clair, ayant son siège social au 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 172.989.

4. Modification du premier alinéa de l'article CINQ (5) des statuts afin de refléter l'augmentation du capital social.

5. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de deux millions cinq cent mille cent cinquante euros (EUR 2.500.150,00-), pour le porter de son montant actuel s'élevant à deux millions cinq cent trente et un mille cent cinquante euros (EUR 2.531.150,00-) au montant de cinq millions trente et un mille trois cents euros (EUR 5.031.300,00-) par l'émission de quatre-vingt mille six cent cinquante (80.650) nouvelles actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,00-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'admettre la souscription et la libération de cette augmentation de capital social comme ci-après énoncé:

Souscription - Libération

Les quatre-vingt mille six cent cinquante (80.650) actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,00-) chacune ont été entièrement souscrites par la société anonyme IHL précitée et ont été intégralement libérées par un apport en numéraire d'un montant de DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE CENT CINQUANTE EUROS (EUR 2.500.150,00-).

La preuve de ce paiement intégral en numéraire de DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE CENT CINQUANTE EUROS (EUR 2.500.150,00-) a été rapportée au notaire instrumentant qui la reconnaît expressément.

Troisième résolution

L'autre actionnaire, la société à responsabilité limitée Clair précitée renonce expressément au droit de souscription préférentiel qui lui est accordé dans le cadre de la présente augmentation du capital social et ce, en faveur de la société anonyme IHL qui souscrit à l'intégralité des actions nouvellement émises.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le premier alinéa de l'article CINQ (5) des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à cinq millions trente et un mille trois cents euros (EUR 5.031.300,00-) divisé en cent soixante-deux mille trois cents (162.300) actions, d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,00-) chacune».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 3.000.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. VAN HOOLAND, A. TARTORAS, J.-P. ROCH, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 03 juillet 2013. Relation: RED/2013/1116. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 08 juillet 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013092349/85.

(130113285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Equisoft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 173.168.

L'an deux mille treize, le vingt-huit mai.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

La société anonyme «EQUIVEST S.A.» ayant son siège social au 2A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (RCS Luxembourg B 172.700), propriétaire des 125 (cent vingt-cinq) parts sociales (ci-après «l'Associée Unique»), représentée par son administrateur-délégué Monsieur Esteve BERTEIL TISSEYRE, né le 17 mars 1965 à FOIX (France), demeurant professionnellement à AD400 LA MASSANA, C. Ferrer 2° - A, Avda. El Travès, 2, Andorre.

La comparante, représentée comme ci-avant, est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée «EQUISOFT S.à.r.l.», ayant son siège social au 2A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange, le 21 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés de Luxembourg n° 82 le 14 janvier 2013, (ci-après «la Société»),

Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.168.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les points contenus dans l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 300.000,- EUR (trois cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) à montant de 312.500,- EUR (trois cent douze mille cinq cents euros) par l'émission de 3.000 (trois mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

2. Souscription et libération intégrale des 3.000 (trois mille) parts sociales nouvelles.

3. Modification subséquente de l'article 5 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trois cent douze mille cinq cents euros (312.500,- EUR), divisé en trois mille cent vingt-cinq (3.125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).».

4. Divers.

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique augmente le capital social de la Société d'un montant de 300.000,- EUR (trois cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) à montant de 312.500,- EUR (trois cent douze mille cinq cents euros) par l'émission de 3.000 (trois mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

Ensuite, est intervenu Monsieur Esteve BERTEIL TISSEYRE, prénommé, déclare souscrire au nom et pour compte de l'Associée Unique, les 3.000 (trois mille) parts sociales nouvellement émises, et les libérer intégralement moyennant apport en numéraire, de sorte que le montant de 300.000,- EUR (trois cent mille euros) est dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Troisième résolution

Suite à l'augmentation de capital qui précède, l'Associée Unique modifie l'article 5 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trois cent douze mille cinq cent euros (312.500,- EUR), divisé en trois mille cent vingt-cinq (3.125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).».

Frais

Le montant des frais, dépens, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ 2.591,- EUR (deux mille cinq cents quatre-vingt-onze euros).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: E. BERTEIL TISSEYRE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29/05/2013. Relation: LAC/2013/24344. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Référence de publication: 2013092396/64.

(130112669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

KKR Retail Partners Capco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 176.405.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth of June.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

THERE APPEARED

"KKR European Fund III, L.P.", a Limited Partnership existing under the laws of the Cayman Islands whose registered office is at Uglad House, South Church Street, PO Box 309GT, George Town, Grand Cayman, KYI-1104, Cayman Islands and which is registered with the Register under number MC-20071,

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy given in on the 18 of June 2013.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "KKR Retail Partners Capco S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59 Rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 176.405, incorporated pursuant to a notarial deed dated 8 April 2013, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 31 May 2013, number 1290, page 61883. The Company's articles of incorporation have been amended pursuant to a notarial deed on the 3rd of June 2013 pursuant to a notarial deed of the undersigned notary not yet published in the Mémorial C.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one million nine hundred eighty-seven thousand and five hundred Euro (EUR 1,987,500.00), so as to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.00) up to two million Euro (EUR 2,000,000.-) by the issue of one hundred and ninety-eight million seven hundred and fifty thousand (198,750,000) shares, having a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each

(collectively referred as the "New Shares") and having the same rights and obligations as the existing shares, to be paid up by a contribution in cash of a global amount of one hundred and ninety-nine million nine hundred and eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 199,987,500.00) (the "Contribution in Cash").

Subscription

The one hundred and ninety-eight million seven hundred and fifty thousand (198,750,000) New Shares are subscribed as follows:

(i) KKR European Fund III, L.P., prenamed, subscribes for one hundred and ninety-four million six hundred and seventeen thousand six hundred and ninety-two (194,617,692) New Shares, having the same rights and obligations as the existing ones, with nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, fully paid up by a contribution in cash in the aggregate amount of one hundred and ninety-five million eight hundred and fifty-five thousand one hundred and ninety-two euros and thirty- one cents (EUR 195,855,192.31). Such contribution is allocated to (i) the share capital of the Company for an amount of one million nine hundred and forty-six thousand one hundred and seventy-six euros and ninety-two cents (EUR 1,946,176.92) and (ii) the share premium account of the Company for an amount of one hundred and ninety-three million nine hundred and nine thousand fifteen euros and thirty-nine cents (EUR 193,909,015.39).

(ii) KKR Partners II (International), L.P., a Limited Partnership existing under the laws of the Cayman Islands whose registered office is at Ugland House, South Church Street, PO Box 309GT, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and which is registered with the Register under number MC-20420, subscribes for four million one hundred and thirty-two thousand three hundred and eight (4,132,308) New Shares, having the same rights and obligations as the existing ones, with nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each, paid up by a contribution in cash in the aggregate amount of four million one hundred and thirty-two thousand three hundred and seven euros and sixty-nine cents (EUR 4,132,307.69). Such contribution is allocated to (i) the share capital of the Company for an amount of forty-one thousand three hundred and twenty-three euros and eight cents (EUR 41,323.08) and (ii) the share premium account of the Company for an amount of four million ninety thousand nine hundred and eighty-four euros and sixty-one cents (EUR 4,090,984.61).

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholders decide to create ten classes of shares referred to as (i) the class A shares (the "Class A Shares"), (ii) the class B shares (the "Class B Shares"), (iii) the class C shares (the "Class C Shares"), (iv) the class D shares (the "Class D Shares"), (v) the class E shares (the "Class E Shares"), (vi) the class F shares (the "Class F Shares"), (vii) the class G shares (the "Class G Shares"), (viii) the class H shares (the "Class H Shares"), (ix) the class I shares (the "Class I Shares") and (x) the class J shares (the "Class J Shares" and together referred to as the "Ordinary Shares"), which shall have the rights and obligations as set out in the Company revised articles of incorporation following the amendments.

Third resolution

The shareholders decide to convert the existing two hundred million (200,000,000) shares (following the above share capital increase) into (i) twenty million (20,000,000) Class A Shares, (ii) twenty million (20,000,000) Class B Shares, (iii) twenty million (20,000,000) Class C Shares, (iv) twenty million (20,000,000) Class D Shares, (v) twenty million (20,000,000) Class E Shares, (vi) twenty million (20,000,000) Class F Shares, (vii) twenty million (20,000,000) Class G Shares, (viii) twenty million (20,000,000) Class H Shares, (ix) twenty million (20,000,000) Class I Shares and (x) twenty million (20,000,000) Class J Shares.

As a result of the above the shares shall be allocated as follows:

(i) KKR European Fund III, L.P., prenamed, owns one hundred and ninety-five million eight hundred and sixty-seven thousand six hundred and ninety-two (195,867,692) shares subdivided into (i) nineteen million five hundred and eighty-six thousand seven hundred and sixty-nine (19,586,769) Class A Shares, (ii) nineteen million five hundred and eighty-six thousand seven hundred and sixty-nine (19,586,769) Class B Shares, (iii) nineteen million five hundred and eighty-six thousand seven hundred and sixty-nine (19,586,769) Class C Shares, (iv) nineteen million five hundred and eighty-six thousand seven hundred and sixty-nine (19,586,769) Class D Shares, (v) nineteen million five hundred and eighty-six thousand seven hundred and sixty-nine (19,586,769) Class E Shares, (vi) nineteen million five hundred and eighty-six thousand seven hundred and sixty-nine (19,586,769) Class F Shares, (vii) 19,586,769 Class G Shares, (viii) nineteen million five hundred and eighty-six thousand seven hundred and sixty-nine (19,586,769) Class H Shares, (ix) nineteen million five hundred and eighty-six thousand seven hundred and sixty-nine (19,586,769) Class I Shares, and (x) nineteen million five hundred and eighty-six thousand seven hundred and seventy-one (19,586,771) Class J Shares;

(ii) KKR Partners II (International), L.P. prenamed, owns four million one hundred and thirty-two thousand three hundred and eight (4,132,308) shares subdivided into (i) four hundred and thirteen thousand two hundred and thirty-one (413,231) Class A Shares, (ii) four hundred and thirteen thousand two hundred and thirty-one (413,231) Class B Shares, (iii) four hundred and thirteen thousand two hundred and thirty-one (413,231) Class C Shares, (iv) four hundred and thirteen thousand two hundred and thirty-one (413,231) Class D Shares, (v) four hundred and thirteen thousand two hundred and thirty-one (413,231) Class E Shares, (vi) four hundred and thirteen thousand two hundred and thirty-one (413,231) Class F Shares, (vii) four hundred and thirteen thousand two hundred and thirty-one (413,231) Class G Shares,

(viii) four hundred and thirteen thousand two hundred and thirty-one (413,231) Class H Shares, (ix) four hundred and thirteen thousand two hundred and thirty-one (413,231) Class I Shares, and (x) four hundred and thirteen thousand two hundred and twenty-nine (413,229) Class J Shares;

Fourth resolution

The shareholders decide to restate the articles 1, 5, 6, 13 and 14 of the Company's articles of incorporation, which shall be read as follows:"

Art. 1^{er}. Denomination. "KKR Retail Partners Capco S.à r.l." a société à responsabilité limitée (the "Company") will be governed by these articles of association (the "Articles") and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

Art. 5. Share capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at two million Euros (EUR 2,000,000.00) divided into two hundred million (200,000,000) shares with a par value of one Euro cent (0.01 EUR) each, subdivided into divided into (i) twenty million (20,000,000) class A shares (the "Class A Shares"); (ii) twenty million (20,000,000) class B shares (the "Class B Shares"), (iii) twenty million (20,000,000) class C shares (the "Class C Shares"), (iv) twenty million (20,000,000) class D shares (the "Class D Shares"), (v) twenty million (20,000,000) class E shares (the "Class E Shares"), (vi) twenty million (20,000,000) class F shares (the "Class F Shares"), (vii) twenty million (20,000,000) class G shares (the "Class G Shares"), (viii) twenty million (20,000,000) class H shares (the "Class H Shares"), (ix) twenty million (20,000,000) class I shares (the "Class I Shares") and (x) twenty million (20,000,000) class J shares (the "Class J Shares" and all together referred to as the "Shares", each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more Classes of Shares (except from the Class A Shares). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Classes of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.6 The company may redeem its own Shares subject to the conditions of the applicable law and in the following order of priority: (i) no class B shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class C shares outstanding, (ii) no class C shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class D shares outstanding, (iii) no class D shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class E shares outstanding, (iv) no class E shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class F shares outstanding, (v) no class F shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class G shares outstanding, (vi) no class G shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class H shares outstanding, (vii) no class H shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class I shares outstanding, (viii) no class I shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class J shares outstanding.

5.7 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any Class of Shares (in the order provided for in article 6.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.7.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares.

5.7.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C and B shall be the entire Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.7.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 6. Transfer of Shares.

6.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

6.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

6.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

6.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

6.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

6.2.4 Without prejudice to the right of the Company to redeem shares of one or several classes only in view of their cancellation, shares of any class may only be transferred, whether to an existing Shareholder or a new Shareholder, simultaneously with a proportionate amount of shares of each other Class of Shares held by the transferring Shareholder.

6.3 Transfer Restriction 6.3.1 Notwithstanding the above, the Shares will not be freely transferable until the exit (as defined under the Shareholders Agreement -Sortie) unless in case of free transfer (as defined under the Shareholders Agreement - Transfert Libre).

6.3.2 Any transfer of Shares in violation of provision set out under article 6.3.1 shall be null and void and the board of managers shall not have the ability to register the transferees as new Shareholder.

6.3.3 This article 6.3 shall not be amended by the Shareholder unless prior approval from the Managers to the extent they own Securities in the Target.

Art. 13. Distributions.

13.1 From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to a legal reserve fund (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal reserve will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches ten per cent (10%) of the Company's nominal capital.

13.2 After allocation to the Legal Reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions in accordance with the specific rights of each class of shares.

13.3 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

13.4 The board of managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

13.5 In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,

- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,

- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,

- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,

- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,

- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then

- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then

- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then

- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

13.6 the balance of the total Available Amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only Class B shares are in existence).

Art. 14. Dissolution.

14.1 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 10. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

14.2 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions as set out under article 13.4.

Fifth resolution

The sole shareholder decides to insert a new article 17 in the Company's articles of incorporation, which shall be read as follows:

" **Art. 17. Definition.** Available Amount: means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Art. 15 of the by-laws, increased by (i) any freely distributable reserves (including the share premium) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Managers has the meaning ascribed to it in the Shareholders Agreement under the term Principaux Associés Dirigeants.

Shareholders Agreement means that shareholders agreement to be entered into from time to time and which relates to the Target.

Target means SMCP SAS, société par actions simplifiée having its registered office at 61, rue de Turenne 75003 Paris."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form, whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately six thousand five hundred Euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant;

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-neuf juin.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

«KKR European Fund III, L.P.», un limited partnership constitué sous les lois des Iles Cayman, dont le siège social est situé à Uglad House, South Church Street, PO Box 309GT, George Town, Grand Cayman, KYI-1104, Iles Cayman et dont le numéro de registre est MC-20071,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, avocat, ayant son adresse professionnelle à Howald, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 18 juin 2013.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «KKR Retail Partners Capco S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 59 Rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 176.405, constituée suivant un acte en date du 8 avril 2013, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 31 mai 2013, numéro 1290, page 61883. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte notarié en date du 3 juin 2013 et n'ont pas encore été publiés au Mémorial C.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 1.987.500,00), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) jusqu'à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,00) et ce par la création et l'émission de cent quatre-vingt-dix-huit millions sept cent cinquante mille (198.750.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales") ayant les mêmes droits et obligations que ceux déterminés dans les statuts de la Société, payées par un apport en numéraire d'un montant global de cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 199.987.500,00) (l'«Apport en Numéraire»).

Souscription

Les cent quatre-vingt-dix-huit millions sept cent cinquante mille (198.750.000) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites ainsi:

(i) KKR European Fund III, L.P., prénommée, souscrit à cent quatre-vingt-quatorze millions six cent dix-sept mille six cent quatre-vingt-douze (194.617.692) Nouvelles Parts Sociales, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, payées par un apport en numéraire d'un montant de cent quatre-vingt-quinze millions huit cent cinquante-cinq mille cent quatre-vingt-douze euros et trente-et-un cents (EUR 195.855.192,31). Le montant de cet apport est alloué (i) au capital social de la Société par un montant d'un million neuf cent quarante-six mille cent soixante-seize euros et quatre-vingt-douze cents (EUR 1.946.176,92) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société par un montant de cent quatre-vingt-treize millions neuf cent-neuf mille quinze euros et trente-neuf cents (EUR 193.909.015,39); et

(ii) KKR Partners II (International), L.P., un limited partnership constitué sous les lois des Iles Cayman, dont le siège social est situé à Uglad House, South Church Street, PO Box 309GT, George Town, Grand Cayman, KYI-1104, Iles Cayman et dont le numéro de registre est MC-20420, souscrit à quatre millions cent trente-deux mille trois cent huit (4.132.308) Nouvelles Parts Sociales, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, payées par un apport en numéraire d'un montant de quatre millions cent trente-deux mille trois cent sept euros et soixante-neuf cents (EUR 4.132.307,69). Le montant de cet apport est alloué (i) au capital social de la Société par un montant de quarante et un mille trois cent vingt-trois euros et huit cents (EUR 41.323,08) et (ii) au compte de prime d'émission de la Société par un montant de quatre millions quatre-vingt-dix mille neuf cent quatre-vingt-quatre euros et soixante-et-un cents (EUR 4.090.984,61).

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Les associés décident de créer dix classes de parts sociales référencées comment étant (i) les parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), (ii) les parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), (iii) les parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"), (iv) les parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D"), (v) les parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"), (vi) les parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F"), (vii) les parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G"), (viii) les parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H"), (ix) les parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I") et (x) les parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J").

Troisième résolution

Les associés décident de convertir les deux cent millions (200.000.000) de parts sociales existantes (suite à l'augmentation de capital précédente) en (i) vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales de Catégorie A, (ii) vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales de Catégorie B, (iii) vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales de Catégorie C, (iv) vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales de Catégorie D, (v) vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales de Catégorie E, (vi) vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales de Catégorie F, (vii) vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales de Catégorie G, (viii) vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales de Catégorie H, (ix) vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales de Catégorie I et (x) vingt millions (20.000.000) de Parts Sociales de Catégorie J.

En conséquence, les parts sociales sont réparties comme suit:

(i) KKR European Fund III, L.P., prénommée, détient cent quatre-vingt-quinze millions huit cent soixante-sept mille six cent quatre-vingt-douze (195.867.692) parts sociales divisées en (i) dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-six mille sept cent soixante-neuf (19.586.769) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-six mille sept cent soixante-neuf (19.586.769) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-six mille sept cent soixante-neuf (19.586.769) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-six mille sept cent soixante-neuf (19.586.769) Parts Sociales de Catégorie D, (v) dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-six mille sept cent soixante-neuf (19.586.769) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-six mille sept cent soixante-neuf (19.586.769) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-six mille sept cent soixante-neuf (19.586.769) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-six mille sept cent soixante-neuf (19.586.769) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-six mille sept cent soixante-neuf (19.586.769) Parts Sociales de Catégorie I et (x) dix-neuf millions cinq cent quatre-vingt-six mille sept cent soixante-et-onze (19.586.771) Parts Sociales de Catégorie J; et

(ii) KKR Partners II (International), L.P., prénommée, détient quatre millions cent trente-deux mille trois cent huit (4.132.308) parts sociales divisées en (i) quatre cent treize mille deux cent trente et une (413.231) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) quatre cent treize mille deux cent trente et une (413.231) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) quatre cent treize mille deux cent trente et une (413.231) Parts Sociales de Catégorie C, (iv) quatre cent treize mille deux cent trente et une (413.231) Parts Sociales de Catégorie D, (v) quatre cent treize mille deux cent trente et une (413.231) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) quatre cent treize mille deux cent trente et une (413.231) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) quatre cent treize mille deux cent trente et une (413.231) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) quatre cent treize mille deux cent trente et une (413.231) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) quatre cent treize mille deux cent trente et une (413.231) Parts Sociales de Catégorie I et (x) quatre cent treize mille deux cent vingt-neuf (413.229) Parts Sociales de Catégorie J.

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier les articles 1, 5, 6, 13 et 14 qui seront désormais lus comme suit:

« **Art. 1^{er}. Forme et Nom.** KKR Retail Partners Capco S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg sera régie par les disposition de ces statuts (les «Statuts») et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à deux millions d'euro (EUR 2.000.000,00), représenté par deux cents millions (200.000.000) de parts sociales, d'une valeur d'un centime d'euro (EUR 0.01) chacune divisées en (i) vingt millions (20.000.000) de parts sociales de catégorie A (Les "Parts Sociales de Catégorie A"); (ii) vingt millions (20.000.000) de parts sociales de catégorie B (Les "Parts Sociales de Catégorie B"); (iii) vingt millions (20.000.000) de parts sociales de catégorie C (Les "Parts Sociales de Catégorie C"); (iv) vingt millions (20.000.000) de parts sociales de catégorie D (Les "Parts Sociales de Catégorie D"); (v) vingt millions (20.000.000) de parts sociales de catégorie E (Les "Parts Sociales de Catégorie E"); (vi) vingt millions (20.000.000) de parts sociales de catégorie F (Les "Parts Sociales de Catégorie F"); (vii) vingt millions (20.000.000) de parts sociales de catégorie G (Les "Parts Sociales de Catégorie G"); (viii) vingt millions (20.000.000) de parts sociales de catégorie H (Les "Parts Sociales de Catégorie H"); (ix) vingt millions (20.000.000) de parts sociales de catégorie I (Les "Parts Sociales de Catégorie I") et (x) vingt millions (20.000.000) de parts sociales de catégorie J (Les "Parts Sociales de Catégorie J", toutes ces parts sociales étant collectivement référencées comme les "Parts Sociales"); chacune ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou ses Associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, pour verser un dividende à son ou ses Associés ou affecter des sommes d'argent à la réserve légale.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs classes de Parts Sociales (à l'exception des Parts Sociales de Catégorie A). En cas de rachats et d'annulations de Catégorie de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la catégorie J).

5.6 La Société pourra racheter ses propres Parts Sociales dans les conditions requises par la loi et dans l'ordre de priorité suivant: (i) aucune des Parts Sociales de Catégorie B ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie C, (ii) aucune des Parts Sociales de Catégorie C ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie D, (iii) aucune des Parts Sociales de Catégorie D ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie E (iv) aucune des Parts Sociales de Catégorie E ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie F, (v) aucune des Parts Sociales de Catégorie F ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie G,

(vi) aucune des Parts Sociales de Catégorie G ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie H,

(vii) aucune des Parts Sociales de Catégorie H ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie I,

(viii) aucune des Parts Sociales de Catégorie I ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie J.

5.7 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une des Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre établi à l'article 6.3), une telle catégorie de Parts Sociales donne droit à son détenteur au pro rata de leurs détention dans cette catégorie, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (tel que définie ci-après) pour chaque Part Sociale de la Catégorie concernée détenue par eux et annulée.

5.7.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation applicable à la Catégorie de Parts Sociales à racheter et à annuler par le nombre de Parts Sociales émises dans cette Catégorie de Parts Sociales.

5.7.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C et B sera le Montant Disponible intégral de la catégorie concernée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.7.3 A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

Art. 6. Transfert des parts.

6.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

6.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

6.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

6.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

6.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

6.2.4 Sans préjudice du droit de la Société de racheter ses parts sociales d'une ou plusieurs catégories en vue de leur annulation, les parts sociales d'une des catégories ne peuvent être transférées à un Associé existant ou un nouvel Associé, que si un nombre proportionnel des parts sociales dans les autres catégories est également transféré et ce de façon simultané.

6.3 Restriction de Transfert

6.3.1 Malgré les articles ci-dessus, les Parts Sociales ne seront pas librement transférables jusqu'au moment de la sortie de l'investissement la sortie (tel que défini dans le Pacte d'Associés - la Sortie), sauf en cas de transfert libre (tel que défini dans le Pacte d'Associés - Transfert Libre).

6.3.2 Tout transfert de Parts Sociales réalisé en violation de la disposition exposée sous l'article 6.3.1 sera nul et non avenu et le conseil de gérance n'aura pas la capacité d'enregistrer le cessionnaire comme nouvel Associé.

6.3.3 Cet article 6.3 ne sera pas modifié par l'Associé sauf en cas d'approbation préalable des Gérants pour autant qu'ils possèdent des Titres dans la Cible.

Art. 13. Distribution.

13.1 Du bénéfice annuel net, au moins cinq pour cent (5%) seront chaque année alloués à la réserve légale (la «Réserve Légale»). Cette allocation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital nominal de la Société.

13.2 A l'issue de l'affectation à la Réserve Légale, le ou les Associés décident du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables ou de la prime d'émission à ou aux Associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions dans le respect des droits spécifiques attachés à chaque catégorie de parts sociales.

13.3 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

13.4 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

13.5 Si, au titre d'un exercice, la Société décide de distribuer des dividendes, prélever une somme sur le bénéfice net ou les réserves disponibles résultant des résultats mis en réserve, la somme affectée à ce titre sera distribuée selon l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule soixante pour-cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante-cinq pour-cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante pour-cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante-cinq pour-cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante pour-cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente-cinq pour-cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente pour-cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt pour-cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I; et ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie J sont habilités à recevoir le solde de toute distribution de dividendes.

13.6 Le solde du Montant Disponible sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique inversé (i.e en premier les Parts Sociales de Catégorie J, puis si aucune Part Sociale de Catégorie J

existe, les Parts Sociales de Catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de Parts Sociales de Catégorie B existantes).

Art. 14. Dissolution.

14.1 La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

14.2 Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des dépenses de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés en conformité et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes tel que mentionné à l'article 13.4.

Cinquième résolution

Les associés décident d'insérer un nouvel article 17 qui sera rédigé comme suit:

Art. 17. Définitions. «Cible signifie SMCP SAS, société par actions simplifiée, ayant son siège social au 61 Rue de Turenne, 75003 Paris.

Comptes Intérimaires signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente.

Date Comptable Intérimaire signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Catégorie de Parts Sociales pertinente.

Gérants à le sens qui lui est conféré dans le Pacte d'Associés sous le terme Principaux Associés Dirigeants.

Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) dans la mesure où l'associé aura le droit à une distribution de dividendes en accord avec l'article 15 des Statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable (et ce comprenant le compte de prime d'émission) et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et la réduction de réserve légale relative à la Catégorie de Parts Sociales devant être rachetées/annulées mais réduit par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts déterminés sur base des Comptes Intérimaires afférents (sans pour éviter tout doute tout calcul en double) tel que:

$$MD = (PN + P + RC) - (P + RL)$$

Pour lequel:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de Parts Sociales annulée

P = perte (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

Pacte d'Associés signifie tout pacte d'associés devant être signés en relation avec la Cible.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme incombant à la Société en raison des présentes, est estimé approximativement à six mille cinq cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: L. HARROCH, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 juin 2013. Relation: EAC/2013/8001. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013092535/533.

(130113141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Real Fun Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 165.772.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 1^{er} juillet 2013.

Résolutions:

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Carlo Corrado Gualandri, résidant 10 Hays Mews, Londres W1J 5PU, Royaume-Uni, administrateur et président.
Dante Leone, résidant Via Da Vigh 10, CH-6921 Vico Morcote, Suisse, administrateur.
Stefano Siglienti, résidant Via Santa Radegonda 11, 1-20121 Milan, administrateur
Giovannio Spasiano, résidant 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur
Miss Marina Padalino, résidant 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur

Réviseur d'entreprise agréé:

Mazars Luxembourg, 10A, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2013091015/25.

(130110758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Solar Investment Group SIF S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 162.586.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 06 juin 2013

- L'Assemblée Générale décide d'élire le commissaire aux comptes, Deloitte S.A., pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire,

Le commissaire aux comptes est;

Deloitte S.A, ayant son siège social à 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE
Société Anonyme

Référence de publication: 2013091094/17.

(130111278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Aspius Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 113.915.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091225/10.

(130111816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Skandia Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 137.401.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 20 décembre 2012

En date du 20 décembre 2012, l'actionnaire unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Madame Ann-Christin PEHRSONN de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 20 décembre 2012.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 20 décembre 2012

En date du 20 décembre 2012, le conseil d'administration de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Richard SCHAUL, né le 18 novembre 1958 à Londres, Royaume-Uni, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 19 mars 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 28 février 2013

- de nommer Monsieur Steven LEVIN, né le 29 janvier 1975 à Le Cap, Afrique du Sud, résidant à l'adresse suivante: Tumbler's Barn, Fairoach Lane, Oxshott, Surrey, KT22 0TY, Royaume-Uni, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 28 février 2013 et ce jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 7 mai 2013

En date du 7 mai 2013, l'actionnaire unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur Hein DONDEERS de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 8 mai 2013;

- de nommer Monsieur Thierry MADINIER, né le 14 juin 1961 à Paris, France, résidant à l'adresse suivante: 27, Boulevard Grande Duchesse Joséphine Charlotte, L-1845 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 8 mai 2013 et ce jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit;

- Monsieur Thierry MADINIER
- Monsieur Steven LEVIN
- Monsieur Darren SHARKEY
- Monsieur Mark Oscar SATCHEL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

SKANDIA INVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2013091088/38.

(130111241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Clarity financial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 164.822.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 3 juin 2013

1. M. Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant B.
2. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte-Zithe.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Clarity financial S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013091352/15.

(130111881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.
